



Harcellement moral d'un client

Par **Marc75019**, le **27/06/2023** à **17:00**

Bonjour,

Un client qui risque de devenir régulier prend un malin plaisir à dénigrer mon travail.
Mon patron qui ne pense qu'à la partie financière me demande de m'écraser.

Cela devient de plus en plus dur pour moi, moralement d'abord, mais cela commence à avoir un impact physique tan la crispation est forte.

Mon dos se bloque et je dois enchaîner les séances de kiné et osthéopathie.

Comment sortir de cela ? Que puis-je faire ?

Merci d'avance pour votre aide.

E.

Par **Marck.ESP**, le **27/06/2023** à **17:18**

Bonjour, bienvenue

Quelle preuve pourriez vous présenter pour appuyer votre dossier ?

Par **Marc75019**, le **27/06/2023** à **18:14**

Bonjour et merci pour votre réponse

Beaucoup de choses se font à l'oral.

Serait-il légal d'enregistrer des visios ou des échanges téléphonique ?

J'ai pour le moment un email et je comprends bien le besoin de prouver la récurrence du comportement.

Bien cordialement

Par **miyako**, le **27/06/2023** à **22:11**

Bonsoir,

[quote]

Serait-il légal d'enregistrer des visios ou des échanges téléphonique ?[/quote]

Légalement c'est interdit

Néanmoins, en cas d'harcèlement grave pouvant porter atteinte à votre santé physique et morale, cela pourrait être produit en justice comme preuve. Mais la discrétion et la plus grande vigilance s'impose dans ce genre d'affaire.

Vous pourriez éventuellement porter plainte contre ce client harceleur.

Si vous pouviez avoir des témoignages d'autres clients témoins de cette situation, ce serait juridiquement plus simple.

Cordialement

Par **janus2fr**, le **28/06/2023** à **06:50**

Bonjour,

Attention à bien faire la part des choses, être mécontent de votre travail, ce n'est pas forcément du harcèlement !